

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
**FLAVIGNY-SUR-
MOSELLE**

DELIBERATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, les Membres du Centre communal d'action sociale se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **11**

Nombre de conseillers en
exercice : **11**

Date de convocation :
23 mars 2023

Présidence : Marcel TEDESCO, Président du CCAS.

Etaient présents :

CARDOT Marie-Claude, DOLDI Pierre, GERDOLLE Martine, GILLOT Françoise, GREINER Cathy, MEYER Christine, SIMONIN Frédérique, TEDESCO Marcel

Mandat de procuration : GIRAUD Anthony à GREINER Cathy

Absents : DEBONNET Michèle, THIEMONGE Nicolas

Secrétaire de séance : Madame CARDOT Marie-Claude

Membres présents.....8
Absents ayant donné mandat de procuration.....1
Absents.....2
Votants.....9

Délibération 04 2023

Approbation du Compte Administratif 2022

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	1	8	0	0	1

Après avoir vérifié la concordance du compte administratif et du compte de gestion 2022, le Président quitte la séance. Le ou La Président(e), élu(e) pour l'occasion, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2022 dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Comptable.

Après cette présentation, le nouveau Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2022,

Vu le compte de gestion du Receveur municipal pour 2022,

Vu la présentation du compte administratif,

PROPOSE que le Conseil d'administration :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau en annexe,
- Approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2022 conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Marcel TEDESCO,
Président du CCAS.



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2023.04.13 16:17:04 +0200
Ref:20230413_154403_1-1-O
Signature numérique
le Chef de service